



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



URBANISME
AMÉNAGEMENT
DURABLES

SÉMINAIRE JURIDIQUE

LES RÉSERVES FONCIÈRES

ENTRÉE GRATUITE

en présentiel ou en distanciel

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Inscription sur :



Ou à chaire-uad@univ-lorraine.fr

**12
FÉV 2026**

**DE
14H00
À
17H00**

**AMPHI 1
FACULTÉ DE
DROIT, ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION
ÎLE DU SAULCY, METZ**

epfge
Établissement Public Foncier
de Grand Est

**EUROMÉTROPOLE
METZ**

**ID* LORRAINE
FONDATION**

**BANQUE des
TERRITOIRES**
Caisse des Dépôts

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

**EIFFAGE
CONSTRUCTION**

Moselle
L'Eurodépartement

**RIVES DE
MOSELLE**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

**SEBL
Grand Est**

**sillon
lorrain**
pôle métropolitain
européen

-Sodevam
aménager nos lieux de vie

**iris
Conseil**

**MEUSE
GRAND
SUD**
Communauté d'agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

À la croisée du droit de l'urbanisme, du droit de la propriété et des stratégies territoriales, les réserves foncières interrogent la capacité des collectivités à anticiper, maîtriser et orienter le développement de leur territoire dans un contexte de fortes contraintes foncières.

Levier essentiel de l'action publique, la réserve foncière soulève un certain nombre de questions, à commencer par celle des modes d'acquisition en tant que leur exercice implique un équilibre délicat entre anticipation des besoins futurs et respect des garanties offertes aux propriétaires, équilibre régulièrement interrogé par le juge administratif. De surcroît, loin d'être un simple stock passif, le foncier réservé est appelé à être mobilisé au service de projets d'aménagement, de logement ou d'équipements publics, ce qui pose la question de sa gestion, de son coût et de son efficacité. Enfin, à l'heure de la sobriété foncière et de l'objectif de zéro artificialisation nette, le régime juridique des réserves foncières est sans doute appelé à évoluer.

Ce séminaire invite ainsi à réfléchir aux adaptations nécessaires de cet outil face aux nouvelles exigences environnementales et à la recomposition des politiques d'aménagement, révélant toute l'actualité et la portée stratégique du sujet.

14h00 **La place de la réserve foncière dans les outils juridiques de l'aménagement**

Christophe De Bernardinis, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Lorraine

14h20 **La constitution de réserves foncières**

Olivier Savignat, Avocat au barreau de Paris

14h40 **La valorisation des réserves foncières**

Diane Coissard, Avocate au barreau de Nancy

15h00 **Quelles évolutions possibles du régime des réserves foncières face aux exigences de sobriété foncière ?**

Frédéric Rolin, Professeur de droit public à l'Université Paris Saclay

15h20 **Débats**

17h00 **Fin des travaux**